

Avatars et désarrois de l'enfant-roi

Temps d'Arrêt :

Une collection de textes courts dans le domaine de la petite enfance. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes...

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'aide à la jeunesse, Direction générale de la santé et ONE), la collection Temps d'Arrêt est éditée par la Coordination de l'Aide aux Victimes de Maltraitance. Chaque livret est édité à 10.000 exemplaires et diffusé gratuitement auprès des institutions de la Communauté française actives dans le domaine de la petite enfance. Les textes sont également disponibles sur le site Internet www.cfwb.be/maltraitance

Comité de pilotage :

Guy Declercq, Claire Ghysdael, Diane Huppert, Françoise Hoornaert, Anne Labby, Roger Lonfils, Véronique Rombaut, Reine Vander Linden, Dominique Werbrouk, Gérard Hansen.

Coordination :

Vincent Magos assisté de Delphine Cordier, Eve Deroover et Claire-Anne Sevrin.

Mise en page :

Pomme Z.

Avec le soutien de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté française.

Éditeur responsable : Henry Ingberg - Ministère de la Communauté française - 44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles.

Les textes repris dans ce livret font suite à une journée de travail qui s'est tenue en mars 2002 à Namur, à l'initiative du «Cercle d'études Subjectivité et Lien social» autour des avatars et désarrois de l'enfant-roi. A cette occasion étaient invitées Laurence Gavarini et Françoise Petitot, qui avaient travaillé ensemble à la rédaction d'un ouvrage publié sous le titre évocateur «*La fabrique de l'enfant maltraité*» (Érès, 1998).

Laurence Gavarini est Docteur en sociologie de l'éducation, psychanalyste en formation, Maître de conférences à l'Université de Paris VIII, responsable du Groupe de recherche «Clinique, éthique, enfance, fabrique des subjectivités» (Laboratoire des Sciences de l'éducation). Elle a récemment publié «*La passion de l'enfant*» (Denoël, 2001).

Jean-Pierre Lebrun est psychiatre et psychanalyste à Namur, il a publié plusieurs ouvrages, notamment «*De la maladie médicale*» (De Boeck, 1993), «*Un monde sans limite*» (Érès, 1997), «*Les désarrois nouveaux du sujet*», [Érès, 2001], «*Rien n'est plus secret qu'une existence féminine*» (Érès, 2001), «*L'homme sans gravité, jouir à tout prix!*», «*Entretien avec Charles Melman*» (Denoël, 2002).

Françoise Petitot est psychanalyste à Paris et directrice de la Lettre du GRAPE, revue de l'enfance et de l'adolescence (Érès).

Avatars et désarrois de l'enfant-roi

Jean-Pierre Lebrun

Aujourd'hui, les «droits de l'enfant» sont à l'honneur, et nous sommes de tous côtés invités à les prendre en compte. Qui d'ailleurs, pour ne pas entériner qu'un enfant a droit au respect, qu'il faut veiller à ce que son éducation lui soit assurée dans les meilleures conditions, qu'il est inacceptable que des enfants soient exploités, maltraités, voire même abusés sexuellement. Qui dans notre pays - avec l'affaire Dutroux en mémoire -, pour ne pas prêter oreille à de telles recommandations et pour ne pas être vigilant à ce que de telles horreurs ne puissent pas se reproduire ? Il ne s'agit donc nullement de contester ici le bien-fondé d'un tel souci.

Mais il faut aussi nous rendre à l'évidence : pour d'aucuns, garantir à l'enfant ses «droits» équivaut à lui supposer d'emblée la pleine possession de ses moyens, à lui reconnaître un avis au même titre que celui d'un adulte, à s'adresser à lui comme s'il était en mesure d'assumer pleinement sa réponse. Or, le propre d'un enfant - d'un in-fans, d'un «non parlant», comme le dit l'étymologie - c'est aussi qu'il lui faut pouvoir «grandir». Autrement dit, qu'il doit être en mesure de pouvoir accomplir un trajet pour prendre sa place d'homme ou de femme dans le social et que de ce trajet, non seulement nous ne pouvons pas lui laisser faire l'économie, mais que, de plus, nous avons à lui venir en aide pour qu'il puisse l'accomplir dans les conditions les meilleures.

Ceci suppose dès lors au moins de reconnaître et de tirer conséquence de ce qu'adultes et enfants se trouvent à des places différentes. Il ne s'agit pas pour autant de penser - selon une idéologie qui a longtemps été de mise - que l'enfant n'est qu'une coquille vide que l'éducation va se charger de remplir. Mais il ne s'agit pas non plus - avec, par exemple, le faux alibi de ce que «l'enfant est une personne»- de permettre à la génération des adultes de se soustraire au travail de l'inscrire dans sa lignée et de lui transmettre ses lois et sa culture, fût-ce pour lui léguer la capacité critique qui lui permettra de remettre en question les valeurs de ceux qui l'ont précédé.

Or, et c'est là la difficulté sur laquelle nous voulons attirer l'attention : la promotion des «droits de l'enfant» est aujourd'hui emportée par le courant puissant d'un idéal démocratique qui s'est donné pour tâche la libération de toute inégalité. De ce fait, la prépondérance de l'adulte est devenue suspecte, comme d'ailleurs toute place d'extériorité, toute transcendance¹ fût-elle seulement logique, toute hétéronomie, toute place d'exception - celle du chef, du père, du maître... -, car l'induction de la différence est aussitôt soupçonnée d'avoir permis les abus de pouvoir que nous pouvons répertorier dans l'Histoire.

¹ «Si l'égalité contemporaine tend à épuiser les formes de transcendance collective, qu'elles soient d'inspiration religieuse ou politique, comment peut-on continuer à "faire société" ? » se demande à juste titre Dominique Schnapper dans *La démocratie providentielle*, essai sur l'égalité contemporaine, Gallimard, 2002.

Dans ce mouvement, il ne s'agit plus alors de respecter l'enfant comme un sujet en devenir, mais plutôt de le considérer d'emblée comme un sujet à part entière, ce que précisément par définition, il n'est pas.

C'est ce que résume très bien le sociologue Louis Roussel, lorsque, pour évoquer le basculement idéologique récemment intervenu, il avance : « La petite "forteresse-famille" est devenue le lieu par excellence du bonheur. De là a découlé la tentation de faire en sorte qu'il n'y ait ni conflit, ni tension avec les enfants. La famille est devenue une sorte de démocratie ; à l'obéissance, on a substitué la négociation. Celle-ci n'est pas dangereuse en soi. Mais tout ne doit pas se régler par la négociation. C'est encourager chez l'enfant la tentation, innée chez lui, de la toute-puissance. C'est aussi privilégier le moment présent aux dépens du futur. C'est nier une chose absolument essentielle dans l'espèce humaine : le respect de la différence entre les générations. Et suggérer une équivalence, une égalité entre les enfants et les adultes ; (...) On a oublié que l'enfance est un temps d'apprentissage progressif de la condition humaine, de la découverte du réel, de la vie en société, et donc des obligations et des interdits. On ne peut pas apprendre l'autonomie dans un monde irréel, ouaté, où il n'existe aucune résistance des parents ni de l'école. Faire de l'enfant un roi, c'est l'empêcher de devenir un citoyen. De même que le traiter comme un adulte, c'est l'empêcher de devenir adulte » (Roussel, février 2002).

C'est bien là que le bât blesse en effet, là où une confusion s'est installée subrepticement. Car, ainsi que l'avance très justement Laurence Gavarini dans son texte « Passion de l'enfant et malaises actuels dans la génération », « Les relations qui se déroulent dans la famille ne répondent plus désormais à la logique hiérarchique mais à la règle du consentement. Tout doit pouvoir être discuté car idéalement tout devrait être consenti dans cette « nouvelle famille » où la parole est censée abraser les rapports de domination et d'autorité séculaires, atténuer les différences intergénérationnelles, et fédérer un véritable contrat familial qui se décline, symétriquement, dans le pacte conjugal et le pacte éducatif. En clair, à un paradigme de l'autorité fondée sur la hiérarchie définie de façon arbitraire a succédé un modèle de communication orienté vers le consensuel et l'explication ».

Un tel modèle peut et doit être considéré comme une démarche de progrès, puisqu'il veut amener chez les différents acteurs davantage de participation dans les décisions qui sont prises, mais il ne s'agit pas pour autant de continuer à méconnaître l'impasse dans laquelle un tel projet peut s'enliser. En effet, un consensus, s'il est obtenu, autorise sans doute des règlements « à l'amiable » qui valent mieux que des affrontements violents, mais il n'est nullement garant d'inscrire pour le futur sujet ce qui lui est nécessaire pour grandir.

Dérive que résume aussi bien Françoise Petitot, lorsque évoquant « l'enfant oublié : de l'enfant-roi à l'enfant-victime », elle avance : « Rien ne saurait être "imposé" à un enfant mais il doit consentir puisqu'il est dès sa naissance un sujet désirant dont la volonté doit être respectée. » Ou encore Laurence Gavarini : « Progressivement, on inculque à l'enfant cette notion de consentement : il doit pouvoir consentir aux soins, à son éducation, aux limites

raisonnables qu'il faut respecter, consentir à la frustration. (...) Tout ce qui déroge à cette règle du consentement, qui n'est pas négocié, est jugé arbitraire et imposé et peut être considéré comme inacceptable, comme une marque de violence et de domination.»

Ce que relèvent bien les deux auteurs, c'est la confusion qu'engendre l'idée de l'enfant comme «sujet désirant». Penser que d'emblée «l'enfant est une personne», pour reprendre cet aphorisme bien connu de Françoise Dolto, veut dire qu'il y a en chaque enfant la potentialité d'un désir en devenir à respecter, mais cela ne veut nullement dire qu'il faut prendre ses vœux pour ses désirs, ni qu'il faut lui demander son avis à propos de décisions qui ne sont pas de son ressort. Encore une fois, dire qu'un enfant est un «sujet désirant» veut donc dire qu'il a cette potentialité désirante en lui, mais non qu'il soit d'emblée désirant effectivement. Pour paraphraser un autre aphorisme célèbre : on ne naît pas sujet désirant, on le devient !

Paradoxalement, en donnant cette place centrale à l'enfant, en pensant ainsi lui donner sa juste place, c'est son trajet propre d'enfant qu'on lui vole. En effet, à le considérer d'emblée comme un sujet à part entière, on lui permet de faire l'impasse sur le fait d'assumer son aliénation aux autres dont il dépend, et d'avoir ensuite à s'en séparer. Ce qui suppose confrontation au discours de l'autre, dépassement de la conflictualité et reconnaissance de ce qui toujours échappe et qui, dès lors, relance sans cesse le processus. Mais de plus et surtout, nous nous dérobons alors à la tâche de soutenir cette confrontation, autrement dit d'être et de rester des interlocuteurs pour l'enfant, en un mot nous nous déresponsabilisons de ce que nous avons à transmettre.

Prenons un simple exemple : aujourd'hui, il ne faut pas être dans une famille particulièrement aisée pour qu'un enfant ait un téléviseur dans sa chambre. Nul doute que l'introduction de cet objet dans la famille permet une pacification. Désormais, plus besoin de se confronter au sein de la famille pour savoir quel programme choisir, pas de conflits inutiles à propos d'une décision où il faudrait finir par trancher, pas de frustration ni de frottement à l'altérité de l'autre. Tout peut dès lors se passer comme si, très judicieusement, on était ainsi parvenu à éviter tant l'autorité que la violence. Mais, à y regarder de plus près, n'est-ce pas plutôt une occasion spécifique du travail de maturation qui est ainsi manquée ? Et le parent, de son côté, n'a-t-il pu ainsi, en toute légitimité apparente, s'éclipser de sa tâche ?

Faudra-t-il dès lors nous étonner qu'au moment inéluctable où cet enfant rencontrera une butée, quelque chose qui lui échappe, qui n'est pas prévu à «son» programme - par exemple, à l'occasion d'un échec, scolaire ou amoureux - il ne trouve pas dans ses ressources psychiques propres de quoi pouvoir y faire face ? S'ensuivront des comportements disproportionnés - pouvant aller, comme nous le savons, de la crise de colère à la tentative de suicide - qui ne feront que signer la détresse ravageante dans laquelle cette confrontation tardive au réel l'aura plongé.

Notons encore que l'escalade ne pourra que se poursuivre, car, qui pour épauler et soutenir un jeune qui présente des réactions aussi discordantes ? L'appel au professionnel psy

s'imposera alors la plupart du temps et comment le jeune l'interprétera-t-il, sinon comme la confirmation de ce que plus personne de « normalement constitué » ne peut lui indiquer d'issue. La boucle est alors accomplie : l'enfant abandonné à lui-même sous le prétexte de lui éviter la conflictualité qu'implique le fait de grandir, se voit confirmé dans cet abandon - exclu - parce qu'il a grandi sans apprendre à grandir.

Prendre la mesure de cette dérive, ce n'est pas renoncer à notre intérêt pour les « droits de l'enfant », mais c'est identifier la difficulté de la démocratie triomphante² d'aujourd'hui pour penser correctement la question des différences des générations et donc aussi celle de l'éducation.

2 Cf. à ce propos M. Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002.

De l'enfant-roi à l'enfant-victime : l'enfant oublié

Françoise Petitot

Depuis quelques décennies l'enfance est au cœur des préoccupations de notre société. Les travaux de la psychanalyse et des pédagogues de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle ont attiré l'attention sur cette période fondamentale dans la construction de l'adulte. Que l'on se souvienne du fameux « tout se joue avant 6 ans » qui guide encore toute notre conception de l'éducation de l'enfant.

L'enfant est devenu non seulement pour ses parents mais pour notre société occidentale « His majesty the baby » dont nous parlait déjà Freud.

Catégorie à émanciper comme l'avaient été avant lui les minorités et les femmes, il est devenu une personne ayant des droits qui font l'objet d'une Convention Internationale votée par la majorité des pays sauf, il faut le noter, les États-Unis (entre autres).

L'enfant est considéré désormais comme une « espèce en danger » comme l'écrivait Denis Duclos (1997), qui parle d'une société pédoprotectrice qui considère l'enfance comme « un patrimoine commun de l'humanité » qu'elle se devrait de protéger, comme les espèces menacées de disparition.

Simultanément, l'enfant vécu comme dangereux jusqu'à la fin du XII^{ème} siècle est désormais considéré comme potentiellement en danger, en danger de devenir dangereux si l'on considère les discours actuels concernant les jeunes.

Notre vision de l'enfant, variable dans le temps, aboutit aujourd'hui à le penser comme globalement victime. Nous perdons de vue que l'enfant est un sujet³ au sens analytique du terme et, comme tel, qu'il a une interprétation personnelle, fût-elle inconsciente, de ce qu'il rencontre. Interprétation qui peut certes être dommageable, mais qui, en aucun cas, ne saurait être déterminée de façon univoque par la nature et la violence objective de l'événement ou de la situation⁴. Nous perdons également de vue « l'enfant freudien » habité par la sexualité infantile qui donne sens à ses perceptions sensorielles et affectives à la lumière de l'état de ses théories sexuelles infantiles⁵.

3 « Le sujet est ici celui de l'inconscient, celui dont Françoise Dolto disait fréquemment qu'il n'a pas d'âge, qu'il n'est ni jeune, ni vieux, mais dès avant sa naissance pris, soumis, sujet des mots qui le parlent, sujet du langage qui a sur lui des effets constitutifs quel que soit son âge. Ce n'est pas dire pour autant qu'un individu-enfant n'a pas d'âge. Il est une personne en construction, enfant de, et comme tel pris dans la succession des générations, mineur non seulement social mais économique, qui peut difficilement modifier seul sa réalité et qui est dépendant des adultes. Mais il n'est pas passif psychiquement par rapport à son environnement. » (Petitot F. 1997 : 268).

4 Il faudrait ici développer la théorie freudienne du trauma [Cf. F. Petitot, « La confusion des langues : le discours "psy" » in Gavarini L. et al. 1998, Chap. 5].

5 Il n'en est pas pour autant à parité avec l'adulte dans l'interaction sexuelle. La question de la responsabilité de l'acte est clairement en effet du côté de l'adulte et ne peut être imputée au désir de l'enfant quel qu'il soit.

A cette représentation d'une catégorie victime de sa faiblesse - l'enfance - s'associe un soupçon à l'égard de tout adulte côtoyant l'enfant au quotidien qui a partie liée avec l'envahissement de l'imaginaire social par la question des abus sexuels suscitée par les affaires de pédophilie. Ce sont précisément ces cruautés et monstruosité commises sur des enfants qui induisent dans le message de prévention une pensée insidieuse : l'intérêt pour l'enfant, «l'amour des gosses», liés à la position d'éducateur, parent ou professionnel, pourraient bien cacher des désirs sexuels inavoués.

La pédophilie, comme l'inceste, constituent à nouveau un accès réducteur, par le pathologique et le délit, à la question de la sexualité entre les générations ainsi qu'à l'intérieur de la famille. Cette appréhension désexualise l'enfant en rejetant tout le sexuel du côté de l'adulte abuseur. Elle exclut ce qui, en des temps pas si lointains, nous faisait imaginer les enfants comme des «pervers polymorphes» ou des «séducteurs», eux aussi aux prises avec des pulsions sexuelles. Ce travail d'oblitération, auquel pousse la figure actuelle de l'enfant abusé, nous fait renouer avec un idéal de l'enfant pur et innocent fondé sur le déni ou la pathologisation de la sexualité infantile.

C'est un déploiement étrange du «sentiment de l'enfance» dont Ariès (1973) nous a légué l'histoire, que d'achever en cette fin de XX^{ème} siècle la séparation du monde des enfants de celui des adultes par une conclusion dramatique : la méfiance entre les générations, la déchirure intergénérationnelle⁶. Les discours sociaux, les écrits de nombre d'auteurs, psychanalystes, juristes, sociologues, convergent sur ce point : une carence de l'autorité parentale, que certains déclineront du côté d'une vacuité du symbolique, d'une défaillance de la métaphore paternelle, conduirait notre époque à assister passivement à toute une série de syndromes, depuis la violence intrafamiliale jusqu'à celle des jeunes des banlieues. De la désaffiliation. C'est face à cela, à ce malaise qui ne trouve pas toujours à dire son nom, que les travailleurs sociaux proposent d'infléchir leur intervention dans le sens de la «restauration» des parents ou mieux encore leur éducation dans un travail avec ce que l'on nomme d'un néologisme la «parentalité».

Dans le même temps se dessine de façon de plus en plus nette la figure du jeune, de plus en plus jeune, de plus en plus violent, si ce n'est délinquant faisant resurgir la figure de l'enfant dangereux de la fin du XIX^{ème} siècle qu'il serait à nouveau question «d'enfermer». Enfant en danger, enfant dangereux parce que maltraité, maltraité parce que mal éduqué : telle serait la figure actuelle de l'enfant dans ce début de XX^{ème} siècle sans que l'on sache se décider s'il faut le soigner, l'éduquer ou punir (lui ou ses parents), ce dont témoignent, en France du moins, les controverses politiques actuelles.

⁶ Irène Théry [1992] a déjà souligné le rôle de déliaison entre enfants et parents joué par la promotion des droits de l'enfant, in «Nouveaux droits de l'enfant, la potion magique?».

Un peu d'histoire

La maltraitance, dans ce qu'elle désigne, n'est pas un mal-être de l'enfant comme les autres. Elle ne vise ni la structure ni un comportement, une conduite ou un symptôme dont l'enfant serait le sujet mais une souffrance due à des « mauvais traitements » dont il serait l'objet. Le mot maltraité désigne non pas la problématique de l'enfant, mais la cause qu'on lui suppose.

L'apparition de la notion de maltraitance dans les années 60 a indissolublement noué les symptômes de l'enfant à la problématique familiale. L'acte fondateur, pourrait-on dire, de ce nouage est très certainement le travail de C.H. Kempé. En dégagant en 1962 le « syndrome d'enfant battu », ce pédiatre de Denver et ses collaborateurs organisent médicalement les sévices dont l'enfant est l'objet en les considérant non pas comme liés uniquement à des problèmes tels que la pauvreté économique et intellectuelle, voire affective, ou désinsertion sociale, comme on le pensait jusque là, mais comme des conséquences des problèmes de santé mentale des parents qu'il convient d'évaluer psychiatriquement⁷.

Cependant, les symptômes repérés sont à cette époque-là essentiellement physiques : traces de coups, brûlures, fractures anciennes et non traitées, voire retard de développement physique tel que le nanisme appelé depuis psychosocial.

Au fur à mesure du développement de la recherche et sous l'influence grandissante des théories psychologico-psychanalytiques, les symptômes répertoriés vont évoluer vers des symptômes psychologiques. Peu à peu, l'ensemble du champ des mal-être de l'enfant va se trouver imputé à des pathologies parentales.

Les différents intervenants sociaux et éducatifs, voire les psychologues et les psychothérapeutes, sont donc amenés à suspecter derrière chaque symptôme d'un enfant le ou les parents qui non seulement seraient incompetents, carencés et inadéquats, mais éventuellement sujets à une pathologie qui reste elle-même mal définie, donc extensive. Par exemple, les parents d'un enfant psychotique ne seraient-ils pas, du fait de la production de la psychose de leur enfant, maltraitants comme il arrive à certains travailleurs sociaux de le penser ? La responsabilité des parents dans la construction de la pathologie des enfants, déjà sujette à discussion, devient alors culpabilité⁸ au sens social et juridique du terme. L'enfant, quant à lui, se trouve dépossédé de sa part de sujet aux prises avec le fantasme, le refoulement et autres mécanismes de défense puisque toute "participation" à son symptôme se trouve déniée.

⁷ Cette « organisation » du symptôme se trouve confirmée par le tout dernier rapport de l'ODAS qui signale que les conditions de précarité et de pauvreté ne sont pas sur le devant de la scène dans les motifs de signalement des enfants maltraités.

⁸ On pourrait faire là un rapprochement avec ce qu'on a beaucoup dénoncé à propos de la psychose, à savoir le soupçon permanent et la culpabilisation qui pesaient sur les mères dites souvent « de psychotique ».

Le travail va donc se déplacer de l'enfant aux parents, en tant que maltraitants, "forcément" maltraités dans leur propre enfance, voire au couple affecté d'une "conjugopathie" : c'est une affaire transgénérationnelle dans laquelle domine l'idée de répétition au sens sociologique du terme, qui désignerait plutôt la reproduction, sans que l'on s'attache à examiner davantage ce concept⁹.

L'enfant du discours "psy"

Cette nouvelle conception de l'éducation s'appuie sur ce que j'ai appelé dans notre livre La fabrique de l'enfant maltraité, un nouveau regard sur l'enfant et la famille, «la vulgate psy», qui n'est d'ailleurs pas l'apanage des «psy» mais concerne l'ensemble du champ d'intervention sociale, éducative, voire judiciaire. J'ai développé dans le livre et dans mon article dans Les désarrois nouveaux du sujet, la construction de cette vulgate psy et les effets du discours «psy» comme discours de la science. Je n'y reviendrai donc pas ici, sinon pour parler de l'enfant que construit cette vulgate «psy».

Ce n'est pas en effet un des moindres paradoxes de ce discours «psy» que de construire un enfant qui est à la fois une «personne», prise dans des interrelations, dans le langage, ayant des droits propres à son état, en même temps qu'il est supposé dénué d'inconscient, de fantasmes, hors de la sexualité infantile et psychologiquement inactif face à la sexualité «forcément perverse» des adultes. Cet enfant idéalisé du discours «psy», désobjectivé, déssexualisé, est un enfant innocent, entièrement sous l'égide du principe de plaisir¹⁰. Nourrisson éternellement suspendu au sein de sa mère, dans la béatitude de la satisfaction instinctuelle, il ne connaîtrait aucune souffrance, ne serait animé par aucune tension, aucun conflit. Dépourvu de haine et d'agressivité pulsionnelle, il incarne pour les adultes un temps de complétude mythique, de satisfaction totale des besoins sans aucune limitation imposée par le principe de réalité qui viendrait faire barrage à la toute puissance infantile du narcissisme. Il n'est sujet d'aucun désir en tant que le désir se constitue à partir du manque et est source de tension donc de déplaisir. Cet enfant ne peut manquer : tout manque apparaîtrait comme une menace à cette complétude, traumatisme engendrant une souffrance inacceptable. En effet, en le considérant pris uniquement dans le registre du besoin et de l'instinct,

⁹ Lors d'un colloque d'historiens, Catherine Rollet faisait remarquer le biais méthodologique qui consiste à rechercher dans les générations antérieures la similitude avec les comportements examinés. Elle suggérait d'examiner plutôt ce qu'il advenait à la descendance des personnes concernées. Se référant à une publication de Catherine Mignot elle signalait que les résultats sont alors tout autres : il apparaît alors que les enfants maltraités ne deviennent pas tous maltraitants, entre autres parce que certains d'entre eux évitent de devenir à leur tour parents.

¹⁰ Principe de plaisir et principe de réalité désignent chez Freud les deux principes qui régissent le fonctionnement psychique. Le premier a pour but de maintenir le plaisir et d'éviter le déplaisir. Le second impose au premier des restrictions nécessaires à l'adaptation à la réalité extérieure.

en négligeant la dimension de la demande qui est fondamentalement une demande à l'autre d'amour et de reconnaissance, l'enfant idéalisé du discours «psy» ne peut être confronté à l'impossible de la satisfaction qui l'introduirait à la castration. Dans la mesure où ses souvenirs ne peuvent être que le décalque des événements réellement vécus, non remaniés par le refoulement, c'est aussi un enfant sans inconscient et donc sans fantasme.

Tout enfant habité par des fantasmes, des symptômes, des conflits, ne peut alors être vu que comme maltraité par rapport à cette figure d'enfant idéalisé, car ces fantasmes, ces conflits ne pourraient lui venir que de l'extérieur, d'un vécu inadéquat ou traumatique, ou encore des comportements pervers des adultes à son égard¹¹. Il ne peut avoir inventé ça tout seul !

C'est probablement à cet écart irréductible entre cet enfant «idéalisé» et l'enfant tel qu'il nous apparaît que l'on peut imputer l'extension potentiellement illimitée de la notion de maltraitance.

Traumatisme et trauma

On l'aura remarqué, le maître mot de ce discours sur la maltraitance est le traumatisme. Nous assistons en effet à un essor de la victimologie fondée sur cette idée de traumatisme. Le traumatisme dans ce contexte est à différencier de ce que Freud a appelé le trauma. Reprenant la conception chirurgicale de ce terme, le traumatisme recouvre là l'effet de tout événement inattendu et considéré, en général par l'entourage, comme difficile pour l'enfant ou pour l'adulte.

En effet, la vulgate «psy» construite sur le modèle d'une causalité linéaire et prédictive, issue du champ médical, impose une vision déterministe et universalisante du développement de l'enfant. Certes, on ne peut nier en effet que des événements extérieurs aient une influence sur la construction d'un individu, mais on ne peut anticiper ce qu'elle sera. Entre l'événement, qu'il soit parole ou acte, anodin ou traumatique, et ses effets, il y a la réalité psychique de celui qui le vit. Un acte, un geste, une parole, n'ont de valeur, de sens, de portée, que liés aux représentations que le sujet s'en donne, aux mots qui vont y être associés, et à la façon dont ils vont retentir avec la façon dont il se positionne dans son rapport aux autres (se penser le mal-aimé, le préféré, celui dont personne ne veut, celui qui aurait dû

¹¹ «Il ne peut avoir inventé ça tout seul»: si les parents attribuent les bêtises de leurs enfants à leurs mauvaises fréquentations, c'est aux parents ou aux adultes en général que les éducateurs attribuent les imaginations sexuelles des enfants.

être une fille, etc...). Peu importe que cette croyance soit fondée, elle fonctionne comme vérité du sujet dans laquelle les événements de sa vie viennent s'inscrire et prendre sens. En effet, le sens des souvenirs, des événements, peut advenir dans un autre temps et faire alors effet de traumatisme. Tel est souvent le cas des remaniements opérés à l'adolescence, où sous la pression de la puberté la connotation sexuelle d'événements passés peut apparaître brutalement. De même, des événements du passé peuvent imprimer leur marque sur des événements présents, leur donnant une dimension sans commune mesure avec la situation. « Il n'y a donc de cause pour le sujet que de cette histoire en perpétuel remaniement, histoire qui est une lecture sans cesse renouvelée des faits » (Petitot & al. 1993).

Certes, par son mutisme, son incompréhension, son intolérance à l'expression de ses sentiments, l'adulte peut empêcher l'enfant d'élaborer et le laisser aux prises avec des représentations terrifiantes. Mais s'il peut prévenir certains événements extérieurs, l'adulte ne peut éviter que l'enfant soit confronté aux effets de sa propre activité psychique et des questions que lui pose le monde qui l'entoure. S'il peut lui fournir des mots qui donnent sens à ces événements, il ne peut maîtriser l'usage qu'il en fera dans la construction de ses fantasmes.

L'enfant ne saurait donc être considéré uniquement comme une page blanche sur laquelle viendrait s'inscrire dans tout son réalisme l'horreur de l'acte maltraitant. Dans le scandale que soulèvent les fausses remémorations d'abus sexuels aux États-Unis, n'est-il pas étonnant que des « spécialistes de la mémoire » aient à rappeler aux thérapeutes qu'on ne peut évaluer la « vérité » objective d'un souvenir¹², car la mémoire « ne fonctionne pas comme un caméscope », qu'elle reconstruit le passé sous l'influence des croyances présentes, voire qu'elle peut entièrement « fabriquer » un souvenir ? Activité de la mémoire qui évoque la pertinence du désengagement de sa théorie de la séduction qu'a opéré Freud au profit de l'invention du fantasme¹³.

12 Cf. « Vraies victimes et faux souvenirs des abus sexuels », Le Monde, 10 octobre 1997, et J. Lecomte, « Les ravages de la fausse mémoire », Science et Vie n° 965, février 1998. On lira une analyse de ce phénomène des personnalités multiples et des fausses remémorations d'abus sexuels dans l'article de Sherrill Mulhern, « L'inceste : au carrefour des fantasmes et des fantômes » in Incestes, sous la direction de Dana Castro, 1995, Paris, L'esprit du temps. Cf. également Hacking I. 1998.

13 Fantasme désigne ici un élément de la réalité psychique du sujet, construit à partir "de choses vues et entendues" mais sans rapport direct avec la réalité matérielle extérieure.

Besoins de l'enfant, droits de l'enfant

Les besoins de l'enfant peuvent aujourd'hui se décliner sans aucune limite assignable a priori du fait des extensions de sens de la notion de « droits de l'enfant ». L'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant a amené subrepticement les professionnels à ne plus seulement parler de besoins de l'enfant mais du droit de l'enfant à avoir ses besoins satisfaits. L'éducation familiale, quant à elle, sera d'autant plus satisfaisante, plus éducationnelle, qu'elle répondra à ses différents besoins, définis en référence à une universalité supposée, toujours référée aux droits de l'enfant, à un « intérêt de l'enfant » exhorté.

En effet, la promotion de l'enfance comme catégorie ayant des droits propres a accrédité une nouvelle représentation de l'enfant dans laquelle les besoins élémentaires ont tendance à devenir des droits subjectifs extensifs¹⁴. Tout est emmêlé désormais depuis le droit de connaître ses géniteurs, d'être élevé par ses parents, d'être respecté dans sa dignité, d'être instruit, jusqu'au droit à être aimé par sa maman, à avoir un père-la-loi, à être désiré à sa conception par ses deux parents, à conserver ses deux parents même en cas de séparation, en passant par le droit à la consommation. Les besoins de l'enfant, tels que définis par les doctrines psychologiques récentes afin que son développement soit harmonieux, deviennent ainsi des « droits à », droits qui en retour définissent les besoins. On entérine ainsi un glissement conceptuel entre les droits élémentaires et la revendication de droits subjectifs extensifs. L'enfant devient alors ce que Legendre (1985 : 325) nomme « la Référence absolue » et la satisfaction de ses besoins s'impose comme norme de fonctionnement de la famille et de la société. Les besoins seraient alors ce que ces nouveaux « droits » de « His Majesty The Baby » érigent en normes éducatives, départageant les « bons » et les « mauvais » parents. En concevant ainsi les droits comme ceux d'une catégorie, droits des uns opposés aux droits des autres, « la justice se transforme en simple champ d'affrontement des rapports de force entre l'individualisme des uns et l'individualisme des autres... c'est la dilution des principes qui devrait permettre de penser la mutualité du lien social (les droits n'existent pas sans devoirs) et l'abandon de notre conception du droit comme instance régulatrice commune à tous. » (Théry I. 1992 : 28).

¹⁴ Cf Théry I. [1992]. « En les nommant "droits", on érige en évidence de nature les représentations dominantes des besoins de l'enfant, et ce qui avait au moins le mérite de se donner comme des opinions ou des choix, devient à proprement parler indiscutable. » On lira une analyse détaillée et fort éclairante des paradoxes de La Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans le dernier chapitre du livre d'Alain Renaut (2002).

La question des limites

L'intégration des limites par l'enfant serait à repenser par rapport à l'effet de la fonction «interdictrice» supportée jusqu'à ces derniers temps par la fonction paternelle. Cette fonction paternelle étant, du fait de l'évolution de notre société, remise en question, on peut se demander comment cette fonction symboligène va trouver à se soutenir¹⁵.

Mais l'interrogation porte plus fondamentalement sur la question de la demande et du désir et sur le rabattement du désir sur le besoin.

Plus généralement, on pourrait interroger la finalité d'une intervention éducative qui, prenant la demande à la lettre en entendant ce qui s'y exprime explicitement comme un besoin, accrédirait l'idée qu'un objet adéquat pourrait combler sans reste. En effet, l'être humain, être de langage, n'est pas seulement un être instinctuel, gouverné par le besoin. Ses besoins élémentaires servent très rapidement d'appui à une demande de présence et d'amour comme le savent bien certaines mères. «Il veut que vous jouiez avec lui», disent les éducateurs. Or cette demande ne saurait être traitée comme un besoin qu'un objet pourrait combler, comme une tétine, ersatz de sein qu'on lui fourrerait dans la bouche dès «qu'il l'ouvre». Si le jeu, l'échange relationnel sont une nécessité pour l'humanisation de l'enfant, c'est précisément qu'à travers eux, il entre dans le registre de l'échange et donc du langage. A cette demande essentielle de l'enfant qui s'exprime à travers la demande inépuisable d'objets, il ne peut jamais être pleinement répondu. «Il en veut toujours plus», disent les parents face à un enfant qui demande objet après objet. Il y a toujours un reste, un manque à la satisfaction totale introuvable, reste qui est précisément le désir, constitutif de l'être en tant qu'humain. Faire croire ainsi que des activités, des objets, pourraient venir combler la demande de reconnaissance et d'amour est un leurre, leurre propre à une société de consommation qui fait miroiter aux yeux des enfants l'idée d'un bonheur (voire d'une identité ou d'une appartenance) obtenu par la possession des objets. Il n'y a donc pas lieu de créer du besoin, mais de la demande qui, à ne pas être entendue comme un besoin à satisfaire, permette à l'enfant, voire à l'adulte, de faire par là valoir son désir. « La valeur de l'acte éducatif... c'est d'être le lieu, l'instance où se garantit que tout besoin trouve à s'énoncer en une demande » (Roquefort, 1995).

La limite est donc à poser du côté de la réponse, le désir tout autant que la demande étant en eux-mêmes illimités. L'enfant n'a pas à mettre de limites à son désir mais tout ce qu'il dit désirer ne peut être satisfait. Sa demande ne fait pas loi. Il y a de l'impossible, fût-il économique. Seuls les pères incestueux répondent : «elle le voulait ou elle l'a demandé» pour justifier leur geste.

¹⁵ Cf La Lettre du GRAPE, revue de l'enfance et de l'adolescence, n°49 , L'enfant des limites, 3^e trimestre 2002.

Le psychologue-expert

La tentation est grande pour les psychologues travaillant dans ce champ de se situer en experts répondant ainsi à la demande de supposée scientificité des équipes et des institutions.

Pierre Legendre (1989) dans son livre *Le crime du Caporal Lortie*, se demande si la multiplication des experts psy n'annonce pas une justice bicéphale au nom de la science, la justice étant bicéphale, autrefois au nom de Dieu, au nom de la société actuellement. Ce qui amène à la question suivante qui, me semble-t-il, devrait être présente à l'esprit de tous les psy: «D'où vient la garantie socialement admise que ces intervenants sont des experts au sens scientifique et non des juges?». En effet, dit Pierre Legendre, «Nous assistons depuis deux dizaines d'années à des remaniements profonds du discours psy, notamment sous la forme de constitution de corpus savants qui, dans la réalité des pratiques, tendent à créer l'impression que la psyché humaine livre ses secrets grâce à des méthodologies codifiées sur le modèle scientifique ».

La pseudo-scientificité des psy avait déjà été soulignée par le philosophe Georges Ganguilhem en 1956, dans son article «Qu'est-ce que la psychologie?»: «Elle ressemble davantage à un pacte de coexistence pacifique conclu entre professionnels qu'à une naissance logique obtenue par la révélation d'une constance dans une variété de cas. En fait de bien des travaux de psychologie, on retire l'impression qu'ils mélangent à une philosophie sans rigueur une éthique sans exigence et une médecine sans contrôle.» En analysant d'un point de vue philosophique, historique et épistémologique, la psychologie dans ses différentes théories, il signale que l'attitude du psychologue du comportement humain, qui n'a pas une idée claire de son instauration, enferme quasi obligatoirement «une conviction de supériorité, une bonne conscience dirigiste, une mentalité de manager des relations de l'homme à l'homme.» Il conclut par cette phrase que Lacan a rendue célèbre: «Quand on sort de la Sorbonne par la rue St-Jacques, on peut monter ou descendre. Si l'on va en montant, on se rapproche du Panthéon, qui est le Conservatoire de quelques grands hommes, et si l'on va en descendant, on se dirige sûrement vers la Préfecture de Police.»

Conclusion

L'émergence de la notion moderne de maltraitance qui réorganise les souffrances de l'enfant sous l'égide de la victimologie est indissociable du développement d'un discours qui instaure une causalité linéaire entre les actes et les conduites des parents et les mal-être de l'enfant. Il est également indissociable des nouvelles «normes» éducationnelles issues de ce discours qui semble défendre l'enfant comme sujet de parole et de droits. A l'enfant-roi promu par les nouvelles normes éducatives est indissolublement apparié comme sa continuité et son envers, telle une bande de Moebius, l'enfant-victime, forcément victime.

Mais, on l'a vu, ceci ne peut se produire qu'en éliminant de fait l'enfant comme sujet au sens psychanalytique du terme, c'est-à-dire l'enfant pourvu de psychisme, pris dans le discours, dans les mécanismes de défense, habité par la sexualité infantile, le fantasme qui remanie sans cesse ses perceptions et l'interprétation de ce qui l'entoure. C'est en fait tout le mécanisme de la subjectivation qui est ainsi négligé dans cette vision «éducativement correcte» de son bien.

Cela ne peut-il nous donner à penser que derrière cet intérêt pour l'enfant, derrière sa protection, se cache encore et toujours, sous de multiples formes, la haine de l'enfant ? Haine de l'enfant comme autre, comme sujet qui renverrait à l'adulte son manque fondamental qu'aucune technique éducative ne saurait combler, haine de l'enfant en tant qu'il se trouve toujours ailleurs qu'au lieu où il comblerait l'adulte ?

Cela nous rappellerait que l'enfer reste toujours pavé de bonnes intentions et que vouloir le bien de l'autre ne sert qu'à alimenter sa propre bonne conscience, autrement dit que cela peut être une des figures de la perversion.

Passion de l'enfant, maltraitance et malaises actuels dans la famille

Laurence Gavarini

Une révolution silencieuse

En une trentaine d'années s'est opérée une «révolution» silencieuse qui a radicalement changé notre regard sur l'enfant et la famille. Ce phénomène je l'ai appréhendé comme une «passion», la «passion de l'enfant», en parcourant et reliant des événements différents en nature et en sens, allant de la «naissance sans violence», la découverte du bébé et du petit enfant et de leurs compétences, à l'importance nouvelle accordée aux traumatismes de l'enfance, tout comme à la parole dans les relations avec les tout petits, la multiplication des procréations médicalement assistées et l'émergence d'un «droit à l'enfant», la médicalisation de l'entrée dans la vie, la recherche de l'«enfant parfait» et les risques de renaissance de l'eugénisme avec le «droit à naître normal», la «découverte» de l'importance des pères (ou du moins de leur fonction éducative et symbolique), l'institutionnalisation des «droits des enfants» et la dénonciation des violences institutionnelles et privées qu'ils subissent, les modifications des fonctions parentales, le débat sur l'homoparentalité, etc.

Tout a changé : que l'on pense à des pratiques très quotidiennes comme l'autorité, l'adresse de l'adulte à l'enfant, ou encore le rapport à son corps. Parallèlement, d'importantes modifications se sont produites dans la famille et la fonction parentale, dans l'intimité, qui se manifestent par un ré-agencement des places et des rapports entre les sexes, d'une part, et entre les générations, d'autre part. A cela s'ajoute un net refus des rapports hiérarchisés et de domination. Ce refus résonne dans la société avec la crise de l'autorité, les interrogations des enseignants et des éducateurs sur leur métier.

«L'avenir est dans l'enfance», ai-je écrit pour témoigner d'une nouvelle centration de la société sur les déterminations originelles, sur ce que l'on appelle banalement les «traumatismes de l'enfance». Par cette formule, j'ai voulu signaler que s'était réorganisé le rapport au temps de l'enfance et à l'enfant, autour de 1968. Une bascule s'est en effet produite, modifiant nos représentations des âges de la vie et leur hiérarchie : le rapport des forces entre enfants, jeunes et adultes était alors en pleine révolution dans la société. On pensait jusqu'ici, selon un schéma évolutionniste déjà ancien, que l'enfant était avant tout immature, en devenir ; l'âge adulte étant l'aboutissement du développement, synonyme de la maturité, de l'être dans son achèvement. Tout a changé brusquement. On s'est mis à regarder l'enfant avec sa plasticité comme un être en progrès incessant. Le changement

permanent, la capacité à se transformer, à bouger, à innover, constituent désormais de nouvelles valeurs sociales. L'adulte «accompli» est considéré, du même coup, comme un individu marqué négativement par sa stabilité. Sa maturité est subitement synonyme d'immobilisme. Bref, le «jeunisme» commence à prendre forme. On a même à apprendre des enfants. Une inversion radicale que la découverte que « le bébé est une personne », puis l'affirmation des droits de l'enfant ne feront que renforcer. Désormais l'Homme est dans l'enfant et l'avenir de l'individu est dans l'enfance...

L'enfant : comme une espèce en danger ?

Un nouveau sentiment collectif se fait jour : l'enfance, toute l'enfance est en danger potentiel. La société est inquiète pour les enfants. La figure emblématique de cette inquiétude est celle de l'enfant martyr, de l'enfant souffrant, sacrifié, abusé. Les discours actuels en matière de prévention sont tels qu'ils ont inspiré au sociologue Denis Duclos [1997] l'idée d'appliquer à l'enfance la notion «d'espèce en danger». La victimologie a fourni le cadre théorique et empirique pour penser désormais ce qui arrive aux enfants tant au sein de leur famille que des institutions éducatives.

Comment pouvons-nous comprendre l'omniprésence de l'enfant maltraité dans notre conscience collective, telle qu'elle marque la fin du XX^{ème} siècle, mais surtout cette nouvelle représentation extensive de l'enfant en danger dans la société, faisant que l'on se persuade peu à peu qu'aucun enfant n'est assuré a priori d'être totalement à l'abri? Comment avons-nous acquis l'intime conviction que ses protecteurs les plus proches, ses parents d'abord, ses éducateurs ensuite, peuvent être ceux qui abusent de lui, qui l'abusent, y compris de façon insidieuse? Comment comprendre l'émergence de la famille maltraitante au regard de la famille et de ses mutations?

La prévention commence dans l'espace familial et intime, et d'abord face aux parents et à leurs façons de faire. Tout enfant sait, par les campagnes d'information qu'il a entendues, que l'autorité ne justifie ni la violence physique et verbale, ni l'humiliation, ni l'arbitraire, ni, d'une manière générale, le non respect des «droits de l'enfant». On lui inculque également qu'il doit refuser certains jeux et gestes touchant à son corps et à son sexe. L'inceste et les attouchements à enfants sont pratiquement sortis des tabous et de l'ombre des secrets de famille. Les enfants sont invités à parler et à manifester leur prévention à l'égard des adultes abuseurs, mais aussi des adultes quels qu'ils soient, qui leur porteraient une trop grande attention. C'est le message transmis à tous à la suite des diverses grandes affaires qualifiées de pédophiles.

Toute cette évolution très positive pour la considération de l'enfant n'empêche pas quelques revers et effets pervers. Un climat de soupçon s'est peu à peu installé. Un soupçon pas tout à fait explicite mais néanmoins bien présent, s'exerce à l'égard de tout adulte côtoyant l'enfant au quotidien. Ce serait plutôt de l'ordre d'une pensée insidieuse : l'intérêt pour l'enfant, ce que l'on appelait traditionnellement « l'amour des gosses » lié aux fonctions de parents et d'éducateurs, pourrait bien cacher des désirs louches inavoués, des manœuvres de séduction, des perversions. L'adulte éducateur est renvoyé à une position de pédophile potentiel, et l'on finit par ne plus savoir avec certitude ce qu'il en est du normal et du pathologique, ce qu'il en est de la bonne et donc de la mauvaise distance dans les relations adultes/enfants. L'adulte devrait en tous cas être toujours sur ses gardes.

Ce qui frappe beaucoup, c'est la mise à distance progressive du corps des enfants. Leur corps c'est leur corps. Ainsi le message de prévention repris à la lettre par les petits enfants au Québec peut avoir pour effet qu'ils exigent que les adultes les approchant, hormis leurs parents, leur demandent la permission avant toute démonstration d'affection, voire toute assistance. Nous y venons progressivement en France si l'on en juge par l'augmentation de la pression sur les éducateurs.

A cette atmosphère de suspicion vient se surajouter la conviction du dispositif de prévention que la parole a toujours des vertus libératrices et thérapeutiques, pour les sujets. Le fait est que sont ici confondus deux types de parole : la parole de révélation, marquée par une coloration judiciaire ou policière, et la parole d'élaboration, celle qui intéresse la psychanalyse et qui ne peut se produire en réponse à une injonction, fût-elle « thérapeutique ». Or c'est dans le premier registre, celui de la révélation, du récit factuel pouvant comporter une dimension dénonciatrice, que l'on attend et entend les enfants, qu'on les incite à briser le silence.

Le problème de ce « modèle » qu'incarnent un certain nombre de praticiens – psychothérapeutes et médecins – et de « militants du droit des enfants » – ce n'est certes pas qu'il incite à accueillir les souffrances des sujets, comme se le propose de son côté la psychanalyse sans préjuger de la position subjective qu'ils se sont construite au travers des pires histoires, mais qu'il exhorte des personnes – éventuellement à travers leurs symptômes – à parler et à dénoncer pour exorciser leur « traumatisme ». Autant on recherche l'aveu, l'établissement de la preuve, autant on risque de faire peu de cas de la vérité psychique, comme de la vie psychique et de sa dynamique, mais aussi de son économie. Face aux praticiens qui ne sauraient envisager pour l'enfant qu'un vécu traumatique du crime qu'il a subi, Boris Cyrulnik développe à partir de sa clinique d'enfants ayant connu l'inceste, le concept de « résilience »¹⁶. Il ouvre une autre perspective, celle de la résistance et d'un possible rebond des sujets face au malheur et aux traumatismes.

¹⁶ « Le malheur, écrit Cyrulnik, n'est jamais pur, pas plus que le bonheur. Un mot permet d'organiser notre manière de comprendre le système de ceux qui s'en sont sortis. C'est celui de résilience qui désigne la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité ». Boris Cyrulnik, Un merveilleux malheur, Odile Jacob, 1999.

La sexualité infantile devient une obsession collective en même temps qu'elle ne semble plus perçue que dans son inclinaison pathologique, quand son existence n'est pas simplement niée. L'enfant paraît en effet à nouveau privé de sa sexualité. Elle devient sujette à caution voire pathologique. Nous ne sommes plus désormais dans le domaine de la réprobation morale que pouvaient susciter les jeux sexuels infantiles avant que la psychanalyse n'en montre l'importance et la normalité, mais dans celui du fantasme de délit et de violence sexuelle entre enfants. Bientôt, l'agresseur d'un enfant, au sens du responsable juridique d'un acte prohibé et dominateur, pourra être un autre enfant. La société américaine nous ouvre cette voie avec l'accusation et l'incarcération, en 1999, d'un jeune garçon d'un peu plus de 10 ans pour abus sexuel perpétré sur sa jeune demi-sœur. Le ressort de la criminalisation de cette sexualité, hormis sa dimension intra-familiale, c'est qu'on lui suppose d'être imposée par un acte de domination en raison de la différence d'âge. Mais là tout est affaire de regard et d'énoncé: c'est celui qui a vu ou qui a entendu - la voisine ou le voisin, dans le cas américain - qui dit le mal et «fixe» le délit, lui donnant déjà la force de sa condamnation morale. Le témoignage de l'enfant apporte ensuite une caution d'authenticité à ce «crime».

L'instrumentalisation des enfants, en particulier l'usage de leur corps dans des réseaux de production de vidéos pornographiques, se devait évidemment d'être criminalisée et fermement condamnée. Cependant, ces perversions graves des adultes ont envahi tout l'imaginaire, le saturant de scènes sexuelles plus ou moins «hard». Et c'est sous cette forme d'exploitation que l'hypothèse de la sexualité infantile est envisagée, par un effet de «projection» au travers des schèmes de la sexualité adulte et de ses déviations, et sur fond du combat idéologique plus général contre les violences sexuelles. Et non pas d'une sexualité infantile à proprement parler, avec ses expériences, ses jeux et ses affects auxquels tous les enfants «bien portants» s'adonnent.

Sous cette pression, il devient difficile de départager la sexualité infantile «normale» engagée par l'enfant seul ou avec d'autres camarades, et celle que l'on pense abusive ou perverse. Il va devenir plus difficile encore d'évaluer sans ambiguïté la sexualité infantile dans son adresse aux adultes, à commencer par la mère et le père, à travers les motions physiques de tendresse, la séduction, l'activité imaginaire et les attitudes que nécessitent les identifications sexuelles.

Dans le climat de soupçon qui s'est installé, on finit par se demander quel enfant n'est pas en danger.

Le contexte : une nouvelle sensibilité morale

Les termes de « maltraitance », d'« enfants en danger », « à risque », entretiennent un certain flou, en même temps qu'ils ne font plus guère penser spontanément aux multiples traitements quotidiens des enfants, dans la société ou dans les institutions. On associe rarement ces termes, « maltraitance » et « danger », aux pratiques et aux comportements éducatifs que les enfants subissent. En bref, la maltraitance n'est pas associée spontanément aux multiples situations où des enfants peuvent être manipulés par les adultes, peuvent être « cassés » psychologiquement par une violence sourde, voire, à l'autre extrême, par un hyper activisme pédagogique et une hyper stimulation éducatrice. Il faut pratiquement faire un effort sémantique pour imaginer le rapport entre tous ces faits quotidiens et la question de l'enfance maltraitée. L'enfant auquel on pense tout de suite, c'est l'enfant objet passif de ses parents malveillants, l'enfant subissant des sévices graves, l'enfant bouc émissaire. Il faut rappeler ici que le problème des enfants battus, abusés, en souffrance, mal aimés, violentés, « incestés », n'a rien de nouveau dans sa gravité et dans sa violence. Et lorsque nous avons commencé notre recherche sur la maltraitance¹⁷, nous étions très convaincus que la maltraitance n'avait pas augmenté, mais un fait était intervenu : la société acceptait, enfin, de parler et de sortir de la réclusion et du refoulement les secrets sexuels des familles.

L'invention du néologisme maltraitance, durant les années 1980, montre que s'est opérée une transformation importante non pas des faits réels, mais de la manière de les regarder, une transformation des représentations sociales, de la manière de considérer l'enfant, les parents et la famille. Les faits existaient auparavant, dans leur intensité, leur récurrence, leur violence. Mais ils ont pris, rassemblés ainsi sous ce mot, une autre consistance, et un caractère nettement plus délictuel voire même criminel. Le mot « abusé », qu'utilisent les anglophones, dit bien dans son imprécision tout ce que représente l'enfant maltraité d'aujourd'hui. Cette nouvelle figure du malheur enfantin est à l'extrême opposé de la conception actuelle de l'enfant sujet respecté, de l'enfant jouissant de droits propres, des besoins qu'on lui reconnaît et de ce que l'on considère aujourd'hui comme bien-traiter.

Le mot maltraitance opère un rassemblement de faits et de signes considérés jusqu'ici de nature différente, j'y insiste, car l'assemblage est nouveau qui a consisté à mettre ensemble, dans une même qualification négative, des événements, des pratiques, des conduites radicalement hétérogènes, comme les psychopathologies comportementales (la cruauté, l'inceste, la pédophilie), mais aussi les déviances sociales ou des déficiences parentales marquées par des carences affectives, ou, à l'inverse, un surinvestissement affectif maniaque. Ce qui est nouveau, c'est qu'on a mis en continuité des éléments relevant de la nosologie psychiatrique classique, de l'épidémiologie médico-sociale, mais aussi des pratiques éducatives que l'on croyait reléguées dans les « greniers », comme par exemple le fait d'exercer l'autorité éducative et parentale par la répression ou la contrainte physique violente, ou par l'humiliation.

17 Il s'agit d'une recherche en réponse à un appel d'offres (1993-1995) de la Mission Interministérielle de Recherche et qui a donné lieu à un travail empirique de terrain auprès de professionnels de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Il est en effet un rapprochement particulièrement nouveau : celui de la violence que subissent des enfants et les formes physiques et morales que peut prendre dans certaines familles, chez certains parents, l'exercice de l'autorité. On va jusqu'à penser qu'il pourrait y avoir maltraitance dans l'imposition de règles ou de limites à l'enfant, dans le fait donc de lui imposer, sans discussion, sans explication, un certain nombre de choses relevant du désir de l'adulte, de ses prérogatives, de son arbitraire. C'est ainsi que nous avons tourné le dos à l'éducation par la force, synonyme de dressage, tout autant que par la contrainte, synonyme d'abus. « Toute fessée est une humiliation », déclare aujourd'hui la psychologue suisse Alice Miller, qui milite au plan international pour que les corrections physiques soient pénalisées par le droit¹⁸.

Il faut noter que la prise de conscience de la maltraitance, depuis les années 1980, intervient dans un contexte marqué par un questionnement généralisé des fonctions parentales, par une crise des repères éducatifs et une crise du lien entre les générations. Pour résumer en quelques mots, je dirais que l'évolution des rapports entre les sexes, d'une part, celle du rapport entre les générations, d'autre part, est telle que les modalités selon lesquelles s'exerçait l'autorité parentale sont totalement remises en question. La seule conviction en matière d'éducation à l'heure actuelle semble se résumer aux « droits de l'enfant ». Et la nécessité de les respecter fait pratiquement l'unanimité.

On s'accorde dans le même temps dans la société à dire que l'autorité des parents fait défaut, un défaut pouvant aller jusqu'à un empêchement d'exercer leurs fonctions parentales. Cet empêchement est imputé à la défaillance de la fonction symbolique, ce que de nombreux professionnels nomment plus précisément la défaillance paternelle. La maltraitance se joue sur cette scène familiale de moins en moins stable quant à ses repères, face donc à une famille marquée par des remaniements importants des liens entre ses membres et des modalités de son fonctionnement.

¹⁸ Alice Miller est à l'origine d'un Manifeste contre la fessée dont elle a exposé les motifs dans une interview au journal Libération : « Il n'y a pas de bonne fessée », 30-31 octobre 1999.

L'institutionnalisation de la maltraitance et la construction de la situation familiale maltraitante

Notre travail de recherche sur la maltraitance a montré qu'au-delà de la violence privée à laquelle tout un chacun peut penser spontanément, la maltraitance n'est pas seulement un acte impliquant de bons ou de mauvais traitements à enfants. La maltraitance se pose dans des institutions, ou plus exactement à l'articulation d'une institution de la vie privée - la famille - et des institutions sociales qui toutes, avec des finalités singulières, portent un regard de l'extérieur sur ladite institution familiale.

Les bons et les mauvais traitements qu'ils soient ceux de la famille ou ceux de l'école à l'égard des enfants, sont en effet qualifiés et définis socialement. En clair, il est difficile de substantialiser la maltraitance. On pourrait dire que la maltraitance est institutionnalisée au sens littéral du terme.

Pour que la violence intra-familiale soit reconnue, il faut du Tiers. Précisons tout de suite que ce Tiers n'est pas un observateur universel jugeant tel Sirius du bien et du mal en matière d'éducation. Il est infiltré par les représentations sociales, le cas échéant par un mandat social.

Tout un chacun peut faire un constat simple : la maltraitance n'est apparue avec force dans notre conscience que très récemment. Par le passé, on ne relevait pas en effet les actes maltraitants avec la même fréquence et la même récurrence qu'aujourd'hui. Cela ne tenait pas à une moindre manifestation des violences en famille. La maltraitance était l'objet d'un déni collectif, et sans aucun doute aussi de dénis individuels des sujets ayant subi des actes maltraitants ou des abus.

L'intervention d'un Tiers dans les situations maltraitantes suppose que le groupe familial ne fonctionne pas totalement en circuit fermé et en vase clos, que les enfants ne soient pas totalement captifs des adultes et de leur emprise et perversions, ou bien que de l'extérieur un regard ou une parole puisse être porté sur cette unité. Et c'est un des paradoxes actuels : pour pouvoir constater la maltraitance, il faut aussi une famille suffisamment perméable, moins recluse ou forclosée. Il faut tout cela pour que la maltraitance soit reconnue, nommée et avérée, les faits n'y suffisent pas.

Le Tiers peut être pluriel et multiple, ce sont les instituteurs, les puéricultrices, les éducateurs ou les assistantes sociales, les magistrats ou les voisins, voire les membres mêmes d'un groupe familial qui, par leurs énoncés, leurs doutes, leurs soupçons, vont permettre à l'état de se desserrer un peu, aux langues de se délier.

Comprendre comment la situation familiale est évaluée, comment est apprécié le danger, comment les décisions sont prises, tels ont été les objectifs de notre recherche. Une partie importante de notre investigation a été consacrée à une étude empirique sur le terrain

auprès d'une équipe de professionnels d'une Action Educative en Milieu Ouvert. Elle visait à analyser ce qui était mis en œuvre pour expertiser les pratiques familiales, à entendre de plus près comment les actes intra-familiaux étaient dits maltraitants, en fonction de quelle théorie éducative et de quelle norme de comportement familial, comment les professionnels interprétaient les façons de faire et les dires des parents et des enfants. C'est ce que nous avons fait en passant plusieurs mois à observer cette équipe au travail.

Il était manifeste, la plupart du temps, que les énoncés de situation de danger ou de maltraitance familiale cherchaient à montrer combien le sens des actes et des comportements échappait aux professionnels, du moins les construisaient-ils ainsi, par leur déviance, leur pathos, leur morbidité, leur étrangeté. Ce travail est une anamnèse de ce qui a pu, dans l'histoire familiale, aboutir à la déviance ou l'inadaptation, à l'inadéquation de ses manières de faire avec les enfants. C'est à travers ces catégories du pathologique (allant du médico-social au psychiatrique, en passant par l'éducatif) qu'ils soutiennent un acte d'évaluation, porté tant par leurs propres normes que par des références théoriques et axiologiques.

Cela implique de résoudre la conflictualité à la fois éthique et décisionnelle qui se manifeste tout au long de cette évaluation de la famille, pour en présenter l'image la plus consensuelle possible du point de vue de l'équipe. Et cette conflictualité est d'autant plus active que les comportements des familles sont indéchiffrables. C'est ainsi lorsque tous les critères d'appréciation tendent à se confondre, à s'emmêler, et à jouer indifféremment à la charge ou à la décharge des parents selon les circonstances. Par exemple, des notions comme «l'amour des enfants», la «compétence parentale», l'assomption des fonctions de père ou de mère, sont parfois si intriquées dans l'esprit des professionnels qu'elles empêchent une évaluation raisonnée. Vient aussi la délicate question de l'intentionnalité que manifestent les adultes à accomplir certains gestes, par exemple : les «corrections» sont-elles données «avec l'intention de faire mal» ou pour exercer une autorité en difficulté ? Les professionnels parlent également de la disposition de certains parents à développer des anti-attitudes éducatives et qui les font se demander si le délaissement affectif ou psychologique, l'absentéisme parental sont intentionnels ou bien sont le signe d'une incapacité pathologique et donc involontaire. Ce sont là des critères importants dans l'échelle d'évaluation des risques et des responsabilités, les professionnels cherchant à estimer s'il y a un parent forcément maltraitant derrière un enfant que des signes extérieurs laisseraient à penser maltraité.

L'aspect profondément familial de la famille, s'il peut être reconnu dans ce que leurs relations avec les gens leur permettent d'observer, vient rassurer les professionnels, les inciter à relativiser. Il leur faut en effet pouvoir identifier chez l'autre ce qu'ils investissent eux-mêmes dans la vie familiale, dans les relations avec les enfants, dans la conjugalité. Il leur faut pouvoir projeter du «connu» sur ce qu'ils aperçoivent des modes de vie des gens, un minimum de «pareil à soi», sans pour autant que leur attitude évoque un ethnocentrisme borné. Les sentiments de malaise, parfois le feeling participent à l'évaluation de la situation de danger, à l'élucidation de ce que provoque en eux la rencontre parfois insolite avec ce type de

familles. Ils nous paraissent contraints, lorsque ce qu'ils observent est trop éloigné d'eux, de s'en tenir à distance. Chez certains, cela implique d'adopter des grilles d'observation pour maintenir une exigence d'objectivité. D'autres développeront une démarche réflexive, un travail d'élaboration après coup de leur propre regard et de leur parole, avec l'aide des psychologues ou des psychiatres des équipes.

Nous avons été frappés par le fait que les professionnels ne s'appuient guère sur le sens que les membres de la famille donnent eux-mêmes à leurs pratiques éducatives, à leurs façons de faire et d'être avec leurs enfants et à ce qu'en disent les enfants à leur tour. Comme si, de fait, il leur fallait se protéger des effets de cette parole en ne lui accordant finalement, dans la compréhension des situations, qu'assez peu de portée.

Malgré leur respect affiché de la différence et de l'altérité, la prise en compte de la relativité culturelle des pratiques parentales renvoie tout de même à la question d'une définition plus universelle des besoins de l'enfant, et les fait aspirer à une définition scientifique en la matière. Certes, tous ne départagent pas le familier et l'étrange de la même manière. La discussion n'en est que plus acérée pour relativiser l'impact de leur propre code culturel dans le regard porté sur la déviance familiale, et pour négocier finalement leurs difficultés à penser la différence de ces familles.

Dans ces propos, nous voulions saisir aussi les élaborations en train de se faire, avant que ne soit produite une image plus lisse et arrêtée de la famille. Il s'agit de rendre compte de ce point de tension où le mandat de protection de l'enfance se négocie pour chaque professionnel, pour chaque équipe. La mission professionnelle est définie institutionnellement et administrativement, mais elle s'inscrit également dans un champ de tensions et de forces réelles et imaginaires. C'est à ce niveau de singularité que prend forme le travail d'une équipe, différent de celui d'une autre, faisant qu'il n'y a pas de réponse univoque et universelle aux situations.

Prétendre définir une situation de maltraitance familiale revient à construire une frontière, un écart, ou reconnaître une conformité des pratiques parentales par rapport à une norme générale attendue. Ce qui m'a le plus frappée dans l'évaluation de la maltraitance familiale et dans la mise au jour d'une famille maltraitante, c'est l'anomie, le chaos structural du groupe familial dans lequel la violence règne. Une anomie qui présente quelques rapports avec ce que plusieurs observateurs nomment la désaffiliation et la désinstitutionnalisation¹⁹.

Ainsi, ce que l'on appelle famille maltraitante est une sorte de constellation d'individus plus ou moins chaotique et qui s'auto-désignent justement comme désorganisés, déstructurés face au monde extérieur. Ce serait une sorte d'archétype de l'anti-famille. Ce ne sont pas simplement leurs multiples transgressions des lois juridiques et sociales qui sont en cause.

¹⁹ Marcel Gauchet « Essai de psychologie contemporaine I. Un nouvel âge de la personnalité », in *Le débat*, n°99, mars-avril 1998 ; Louis Roussel, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989, Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

Mais, plus intimement, leurs modes d'organisation interne, les rapports qu'ils développent entre les générations et entre les sexes.

Quand une famille est structurée ainsi, ou plutôt déstructurée de la sorte, tout explique qu'elle ne puisse que maltraiter les siens. La déstructuration n'est pas forcément objectivable par l'observation directe des membres de cette constellation dans leur vie quotidienne, ou lors d'une consultation clinique. Elle se déduit en fait par l'impossibilité, pour un professionnel, d'en penser quelque chose, de rendre compte de la famille: les places et les rangs généalogiques sont confondus, les relations entre les individus sont embrouillées. C'est ce qui résulte du malaise des professionnels que nous avons entendus, lorsque face à l'exercice collectif de leur mandat, ils sont renvoyés à leurs positions de sujets, ils sont interpellés individuellement, subjectivement, par des gens sans demande, des familles détériorées, celles que l'un d'entre eux a nommées «la véritable rencontre avec l'altérité».

Il ne s'agit pas ici de décomposition ou de recomposition familiales liées au divorce, avec leurs lots de ré-agencements des positions de chacun. Ce qui fait symptôme, c'est l'aspect protéiforme et confus du groupe familial. Dans l'impossibilité de délimiter ce groupe familial, de discerner les relations entre les individus et les générations et leurs modalités, il est également difficile d'attester catégoriquement qu'un des enfants soit maltraité.

Les indicateurs de dangerosité concernent donc essentiellement la forme prise par les liens familiaux et intergénérationnels, mais aussi la «pratique» de ces liens par les différents membres du groupe familial. Là où règne la promiscuité psychique. Là où tout donne à penser que les individus ne peuvent «symboliser» ce qui les unit. Une situation où, contrairement aux idées reçues, on ne craint pas forcément d'avoir affaire à de la violence en acte. Certains groupes familiaux constitués par des gens «tout sourire devant» et sur lesquels «tout semble glisser», «tout est à l'amiable» (le partage des enfants, des lits), inquiètent particulièrement les professionnels de la protection de l'enfance.

La famille dans tous ses états

La maltraitance et la famille maltraitante nous révèlent la face sombre et tragique de la scène familiale actuelle. Dans la société contemporaine, nous sommes arrivés à un point de tension extrême : l'espace intra-familial se privatise, il se construit autour d'un nouveau partage de l'intimité, une intimité affective et affinitaire. Tous aspirent à ce que la vie familiale s'auto-régule. Et, dans le même temps, le droit de regard sur les familles s'est considérablement élargi, en raison de la protection de cet enfant victime. Ce droit de regard s'étend désormais jusqu'à l'intimité des relations qui structurent et déstructurent le système familial.

En réaction au pathos, les «protecteurs» de l'enfant s'accrochent à une vision très aseptisée de la famille «normale» : c'est une vision qui a tendance à faire tache d'huile aujourd'hui dans la société. Ce qui peut s'y passer, dans cette famille normale, ce qui doit s'y passer est hors-sexualité comme déssexualisé. Cette sorte d'idéal se profile dans le refoulement du cadre de pensée proposé par la psychanalyse, dans lequel la famille avait non pas à évacuer mais à régler la question de la sexualité.

On oublie que c'est un travail qui doit s'opérer au sein de la famille, un travail où s'expriment des limites, où se mettent en place des séparations. On oublie donc que le pathos, c'est lorsque ce travail ne peut advenir, lorsque les séparations ne peuvent intervenir entre les personnes.

Avec la mobilisation actuelle autour de l'enfant abusé, on renoue avec une idée de chasteté, une idée toute théorique bien sûr, et on dénie le processus par lequel la question sexuelle s'ordonne dans toute famille. Or c'est par cet échafaudage complexe de prescriptions et d'interdits que tient ce qu'on appelle l'ordre symbolique, qu'une place est garantie aux individus. Et non par des formules magiques auxquelles se raccrochent par exemple ceux qui disent aujourd'hui «on va injecter du symbolique» dans telle famille. Cette formule bizarre, entendue sur le terrain, m'avait inspiré, par analogie avec le travail de Donzelot sur la police des familles, l'idée qu'aujourd'hui s'exercerait une «police symbolique des familles».

Nous savions depuis longtemps déjà que la famille pouvait être mortifère. Mais c'était plutôt à un trop d'institution que nous imputions ce caractère pathogène à la suite de Laing et Cooper. A une institution qui, par excès d'institué, de normes, de règles, était mortifère pour les sujets. Aujourd'hui, la maltraitance comme la violence sont interprétées comme des défauts ou des défaillances de l'institution. Elles résulteraient d'une institution anomique qui évoque plutôt la horde et ses haines que les structures élémentaires de la parenté telles que les a repérées Claude Lévi-Strauss. Du groupe familial qui ne serait plus divisé par

la différence des sexes et le conflit générationnel mais demeurerait dans un état confus ou magmatique et fusionnel.

Sur ce point précis, la famille dite maltraitante présenterait une forme hypostasiée et pathologique de la crise de la famille contemporaine décrite par tous ceux qui parlent de désinstitutionnalisation. Pour Marcel Gauchet : « la famille devient une affaire privée ». Elle n'est plus la représentante de l'ordre social, fonction qui lui avait été assignée au moins depuis le XIX^{ème} siècle. Les relations qui s'y déroulent ne répondent plus désormais à la logique hiérarchique mais à la règle du consentement. Tout doit pouvoir être discuté car idéalement tout devrait être consenti dans cette « nouvelle famille » où la parole est censée araser les rapports de domination et d'autorité séculaires, atténuer les différences inter-générationnelles, et fédérer un véritable contrat familial. En clair, à un paradigme de l'autorité fondée sur l'ordre défini de façon arbitraire a succédé un modèle de communication orienté vers le consensuel et l'explication. Aussi, l'inscription de l'enfant dans les liens générationnels, dans les dettes et loyautés par rapport aux générations précédentes, l'acceptation de leur contrainte et de leur devoir ne va-t-elle plus de soi.

A défaut d'accord et d'adhésion des enfants aux décisions des adultes, le sentiment de situation dangereuse se fait rapidement jour. Et l'on ne manque pas d'interroger alors les parents sur leurs démonstrations d'affection trop soutenues et corporéisées, ou sur les « corrections » physiques infligées à leur progéniture ou sur leur façon d'exercer un arbitraire éducatif. Le consentement et la négociation entre parents et enfants sont devenus une règle de vie. Les enfants deviennent en quelque sorte des pairs, c'est-à-dire des personnes à égalité, à parité avec les parents.

Reste à savoir si à force de développer ce modèle du consentement on ne rend pas caduque toute idée d'autorité des adultes, voire même toute idée d'éducation, en ce que celle-ci suppose un certain arbitraire.

Bibliographie

- Ariès P. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Seuil, 1973.
- Goffman I. *Les cadres de l'expérience*, Minuit, 1991.
- Berger et Lukmann. *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksiek, trad. 1986
- Cyrulnik B. *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, 1999.
- Duclos D. *L'enfance, une espèce en danger?* in Le Monde Diplomatique, janvier 1997.
- Gauchet M. Essai de psychologie contemporaine I. *Un nouvel âge de la personnalité*, in Le débat n°99, mars-avril 1998.
- Gavarini L. et Petitot F. *La fabrique de l'enfant maltraité, un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Érès, 1998.
- Gavarini L. *Dire la famille maltraitante: un enjeu pour les professionnels*, in Les interventions auprès des familles: enjeux éthiques, Cahiers de recherche éthique, éditions Fides, Montréal, n°23, 2000.
- Gavarini L. *La passion de l'enfant. Procréation, filiation et éducation à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Denoël, 2001.
- Hacking I. *L'âme réécrite. Etude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Les empêcheurs de penser en rond, Synthélabo, 1998.
- Legendre P. *L'inestimable objet de la transmission, essai sur le principe généalogique en Occident*, Leçons IV, Fayard, 1985.
- Legendre P., *Le crime du caporal Lortie*, traité sur le père, Fayard. 1989.
- Petitot F. et Lesourd S. *Causalité et répétition: deux concepts à articuler* in Lettre du GRAPE n°13, Ethique et prévention, Érès, octobre 1993.
- Petitot F. *La Protection de l'enfance: où est le sujet*, in Ethica, Actes du colloque "De l'Ethique aux éthiques", Université du Québec à Rimouski, vol. 9, n°2, tome 1, automne 1997.
- Petitot F. *On bat un enfant: à propos de la maltraitance* in Lebrun J.P. (Sous la direction de). Les désarrois nouveaux du sujet. Érès, 2001.
- Renaut A. *La libération des enfants, contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Bayard, 2002.
- Roquefort D. *Le rôle de l'éducateur, éducation et psychanalyse*, éd. L'Harmattan, 1995.
- Roussel L. *Interview* in revue L'Histoire n°262, février 2002, p. 50.
- Roussel L. *L'enfance oubliée*, Odile Jacob, 2002.
- Théry I. *Nouveaux droits de l'enfant, la potion magique?* in Esprit, n°3-4, mars-avril 1992.
- Vigarello G. *Histoire du viol*, Seuil, 1998.
- Zucker-Rouvillois E. «*La philosophie de l'abus*» à propos de l'article de Hacking, «*The Making and Molding of Child Abuse*», Critical Inquiry, 1990, (traduction française: «*La fabrique et la mise en forme de l'enfance maltraitée* », in Pénombre, juillet 1997).